

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERNHAC

Séance du 17/07/2024 n°51-2024

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d’Affichage

Objet de la délibération

**VENTE TERRAIN
CHEMIN DES
CAVALIERS**

L’an deux mille vingt-quatre, et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

Présents : Mmes FERNANDEZ Véronique, MOURISSARGUES Candy, Mme HOURTAL Eloïse , Mrs DUPRET Gaël, OLIVE SALOMMEZ David, GARCIA Grégory, RENSON Luc, GASPARD Gauthier, LAMOULIE Maxime, ABELLAN Pierre, DAUGA Laurent, Mr CHAY Gilles,

Absents : Mme PAULIN Evelyne procuration donnée à Mme FERNANDEZ Véronique, Mr NAVARRO Jean-François procuration donnée à Mr DUPRET Gaël, Mr REY Philippe procuration donnée à Mr DAUGA Laurent, Mme SIMON Dominique procuration donnée à Mme MOURISSARGUES Candy, Mr FAURE Olivier, Mme GEYNET Christelle, LAURENT Syham.

Secrétaire de séance Mme FERNANDEZ Véronique.

Monsieur le Maire porte à la connaissance au conseil municipal le courrier de Mr et Mme PLANTIER Nicolas domiciliés 5 rue de la montagnette 30300 BEUCAIRE, pour l’acquisition d’une parcelle Communale lot 5 situé au chemin des Cavaliers/ les Ormeaux.

Il précise que Mr et Mme PLANTIER Nicolas ont fourni les éléments sollicités par la Commune et qu’il est donc possible de procéder à la signature d’un compromis de vente.

Mr le Maire rappelle la délibération n°25-2024 du 20/03/2024 fixant le montant de la vente à 240 euros TTC du mètre carré.

Il demande donc au conseil de bien vouloir en débattre,

Après en avoir délibéré à l’unanimité le conseil municipal :

- Décide la vente du lot n°5 d’une contenance de 581 m² issue de la parcelle cadastrée section A n°1464 pour un montant de 116.200,00 HT soit 139 440,00 € TTC à Mr et Mme PLANTIER Nicolas domicilié à 5 rue de la montagnette 30300 BEUCAIRE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document notamment le compromis de vente à venir ainsi que tout document s’y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures.

le

et publication ou notification

du

Pour copie conforme,
Le Maire DUPRET Gaël